



Communauté
de Communes
**PONTHIEU
MARQUENTERRE**

Ma communauté de communes

PONTHIEU MARQUENTERRE

TOUTE L'ACTUALITÉ DE VOTRE TERRITOIRE



PAGE 10

RETOUR SUR UNE ANNÉE RICHE EN RÉALISATIONS

Pose de la première pierre
de l'école du 21^{ème} siècle à Vron

l'information en continu sur
ponthieu-marquenterre.fr

NUMÉRO **02**



**“Une nouvelle année à découvrir,
Aller plus loin, ensemble,
Regarder la vie, autrement,
Écrire de nouvelles histoires,
Construire de nouveaux projets,
Goûter aux plaisirs, simples,
Savourer chaque instant,
Être heureux, tout simplement.”**

PAGE 3

L'aide à domicile

PAGE 4

· MSAP
· Service urbanisme

PAGE 5

La taxe de séjour

PAGE 6

L'office de tourisme intercommunal

PAGE 7

Patrimoine insolite à découvrir !

PAGE 8

Travaux 2018

PAGE 9

L'école du 21^{ème} siècle

PAGE 10

Les temps forts 2018

PAGE 12

· PAV
· Déchetteries
· SIAHM et GEMAPI

PAGE 13

Un sac bleu pour le tri

PAGE 14

L'artisanat et le commerce

PAGE 16

Rénover votre logement

PAGE 17

Des contes pour les tout-petits

PAGE 18

· Printemps du livre
· Tablette culturelle
· Sorties culturelles

PAGE 20

Accueils de loisirs

ÉDITORIAL

Je vous présente mes meilleurs vœux, ainsi qu'au nom des élus communautaires, en cette année 2019 qui débute.

La dernière page de 2018 est tournée et 2019 pointe son nez ! Déjà deux ans que l'intercommunalité Ponthieu-Marquenterre a vu le jour. Deux ans, c'est l'âge de l'enfant qui marche et il lui reste bien du chemin à accomplir pour grandir... Nous apprenons toujours à travailler et vivre ensemble à l'échelle de ce territoire, qui reste encore à construire, pour mieux vous servir car telle est notre mission.

Vous découvrirez au fil des pages de ce magazine N°2, l'actualité des services à la population, mais également une rétrospective des temps forts de l'année écoulée et ils furent nombreux :

- Premier exercice avec harmonisation sur l'ensemble du territoire des centres de loisirs en régie,
- Ouverture de la crèche à Rue
- Inauguration du siège à Rue
- Prise de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et intégration du SIAHM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre)
- Mise en place du service d'instruction droit des sols
- Harmonisation du service aide à domicile et déploiement de la télégestion
- Premiers pas vers une harmonisation du service environnement (déchetteries et collecte)
- Création de l'office de tourisme intercommunal.

Un beau palmarès qui n'a pu se réaliser que grâce à l'implication des équipes en place, tant élus communautaires qu'administration, qui demeurent à votre service : leitmotiv important et qui doit toujours guider notre action.

Des défis et projets, nous en aurons encore à relever : 2019 verra par exemple l'aboutissement des pôles éducatifs de Vron et Gueschart qui ouvriront leurs portes pour la rentrée de septembre 2019/2020.

2019 sera donc l'année de la consolidation des projets. Je vous invite à les découvrir en parcourant ce nouvel exemplaire du journal communautaire et vous souhaite une nouvelle fois, une belle, heureuse et sereine année 2019, pleine de santé pour vous et vos proches.

"Nous pouvons jeter des pierres, nous plaindre d'elles, trébucher dessus, les escalader ou les utiliser pour construire." William Arthur Ward (égyptologue britannique).



Claude HERTAULT

Président de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre



Retrouvez les prochains numéros du magazine du Ponthieu-Marquenterre, en avant-première, au format numérique en vous inscrivant à l'adresse suivante : <https://lemag.ponthieu-marquenterre.fr>

ou en flashant ce QR Code :



AIDE À DOMICILE : HARMONISATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Un service qui se veut au plus près des usagers

Le service d'aide au maintien à domicile, composée de 4 personnes, vous accueille sur Nouvion et Ailly-le-Haut-Clocher. Il intervient avant tout pour faciliter la vie quotidienne de nos aînés qui souhaitent rester chez eux.

Afin de vous offrir la meilleure prestation possible et dans un souci d'équité, la Communauté de Communes a harmonisé le service sur tout le territoire.

QUELQUES CHIFFRES

À janvier 2019, le service d'aide au maintien à domicile comptabilise :

- 102 aides à domicile (en mandataire* et prestataire*),
- 276 bénéficiaires (en mandataire et prestataire).

Mise en place de la télégestion pour améliorer la qualité de service

Mieux gérer les évolutions de plannings et développer la sécurité des interventions, tels sont les deux objectifs de la télégestion. Ce dispositif existait sur le secteur de Nouvion et a été étendu à celui d'Ailly-le-Haut-Clocher. Les auxiliaires de vie disposent désormais d'un téléphone portable professionnel pour pointer et valider leurs interventions chez les bénéficiaires.

Nous adapter aux besoins des usagers, tel est le maître mot de la télégestion (remplacement, ajustement de planning...).

mandataire : la personne âgée est l'employeur
prestataire* : l'intercommunalité est l'employeur*



3

Les ateliers seniors

Vous êtes seniors et avez envie de participer à des activités ? Un programme d'aide au bien-être de nos aînés a été mis en place sur le territoire du Ponthieu-Marquenterre, en partenariat avec des associations :

- Atelier Gym douce à Oneux, Nouvion et Estrées-les-Crécy (en partenariat avec l'UFOLEP),
- Atelier Gestion du stress et du sommeil au Crotoy (avec PEP 80),
- Atelier Tablettes à Nouvion et Ailly-le-Haut-Clocher (avec PEP 80),
- Atelier Ordinateur à Saint-Riquier et Rue (salle communautaire, avec Old's cool) chaque lundi jusqu'au 18 février 2019.

+ D'INFOS

Siège social de la Communauté de Communes
33 bis route du Crotoy - 80120 RUE - Tél. : 03 22 27 86 94
antenne.rue@ponthieu-marquenterre.fr

Katia MAUPIN et Pauline DUBOIS
Tél. : 03 22 28 88 18 - antenne.ailly@ponthieu-marquenterre.fr

Magali BOUCART et Sophie RENAUD
Tél. : 03 22 23 25 43 - antenne.nouvion@ponthieu-marquenterre.fr

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC : À VOTRE ÉCOUTE

Afin de vous aider dans les démarches de la vie quotidienne, la Communauté de Communes a mis en place les Maisons de services au public : en un lieu unique, vous pouvez vous faire accompagner par un agent pour tout ce qui concerne les prestations sociales, l'emploi ou l'insertion, la retraite, la santé, vos droits...

Vous pouvez vous rendre dans l'une des Maisons de services au public de Rue au siège de la Communauté de Communes.

Permanences (ouvert à tous sans rendez-vous)

• à CRÉCY-EN-PONTHIEU

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

Place Jean de Luxembourg - Tél. : 03 22 31 84 16



+ D'INFOS

Nathalie WOLMER

nathalie.wolmer@ponthieu-marquenterre.fr

• à RUE, au siège de la Communauté de Communes

du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30

33 bis route du Crotoy - Tél. : 03 22 27 22 70

4

SERVICE URBANISME MUTUALISÉ : UN AN DÉJÀ...

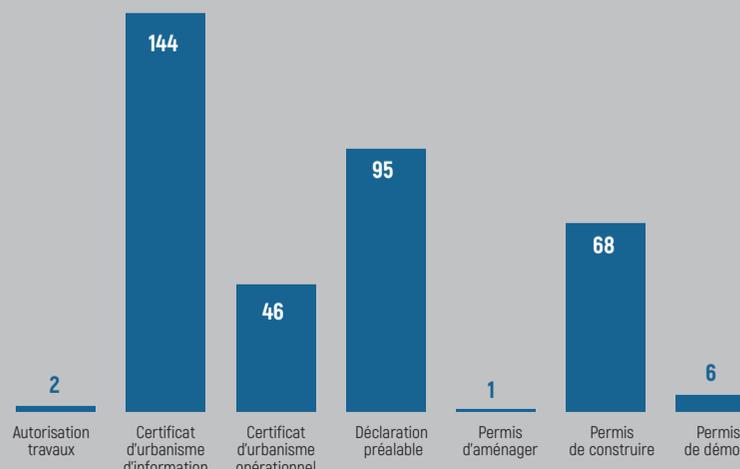
On peut souffler la 1^{ère} bougie : un an de fonctionnement pour le Service d'Urbanisme Mutualisé (S.U.M) au 1^{er} janvier 2019 ! L'équipe, composée de 2 agents, Mélanie Bocquet et Élodie Pillot, assiste les communes en urbanisme et instruit les actes dits d'Autorisation du Droit des Sols (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, etc.).

• Votre commune demeure néanmoins votre interlocuteur et responsable de la décision définitive. À ce jour, **17 communes** adhèrent à ce service.



CHIFFRES CLÉS 2018

- 362 demandes d'autorisations
- 68 permis de construire (47 pour maison individuelle, 15 pour bâtiment agricole ou établissement recevant du public et 6 modificatifs).





LA TAXE DE SÉJOUR : VALORISER LE TERRITOIRE

Déjà instaurée sur 10 communes, la taxe de séjour a été élargie et mise en place au 1^{er} avril 2018 sur les 61 communes du Ponthieu-Marquenterre. Elle contribue au financement de l'office de tourisme intercommunal mais sert aussi à des actions d'entretien qualitatif : entretien, balisage et promotion des sentiers de randonnées pédestres...

Quelles structures sont concernées ?

- Les palaces, hôtels, résidences et meublés de tourisme
- Les villages vacances et chambres d'hôtes
- Les emplacements sur les aires de camping-car et les parcs de stationnement touristiques
- Les terrains de camping, de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air
- Les ports de plaisance
- Les autres hébergements de tourisme (hébergements insolites...).

Qui la règle ?

La taxe de séjour est acquittée par la clientèle extérieure au territoire, en fonction du nombre de nuits par personne (sauf cas d'exonération) ; tarifs allant de 0,20 € à 1,50 €/ nuit/personne selon les communes en 2018.

Les hébergements en chiffres

- 61 communes
- 3 campings municipaux
- 12 campings
- 7 hôtels
- 3 gîtes communaux
- 110 meublés de tourisme
- 22 chambres d'hôtes

Les tarifs 2019

En 2019, les tarifs évoluent pour les établissements non classés : ces hébergements, non classés en étoiles et qui n'ont pas le classement préfectoral, seront taxés de la taxe de séjour à 3 % du prix de la nuitée par personne. Les classements Clévacances et gîtes de France n'ont pas d'équivalence préfectorale et sont considérés comme non classés ou en attente de classement.

Pour toute information concernant les critères, la procédure ou la demande de classement (en ligne), contactez ATOUT FRANCE au 01 77 71 08 13, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h ou par courriel à classement@atout-france.fr. Atout France dispose d'un délai d'un mois pour prononcer le classement, une fois le dossier complet constaté.

À noter : la Communauté de Communes propose des aides financières relatives aux hébergements touristiques, qui peuvent vous aider dans votre projet de travaux si vous êtes hébergeur et que vous souhaitez être classé.

+ D'INFOS

Taxe de séjour : Estelle DESMARET - 03 22 27 86 94
taxedesejour@ponthieu-marquenterre.fr

Aide aux hébergeurs : Nathalie WOLMER - 03 22 27 86 94
nathalie.wolmer@ponthieu-marquenterre.fr

L'UNION FAIT LA FORCE

L'office intercommunal : à quoi sert-il ?

Créé le 12 mars 2018 sous format associatif, il regroupe à la fois des élus et des acteurs privés. Il s'est vu confier par convention, des missions d'accueil, d'information et de promotion du tourisme, ainsi que la coordination des acteurs du secteur. À l'écoute des professionnels du domaine, il a vocation à les accompagner dans le développement de leur activité.



Les 7 bureaux d'information touristique



Crécy-en-Ponthieu

32 rue du M^{al} Leclerc de Hautecloque
Tél. : 03 22 23 93 84



Le Crotoy

1 rue Carnot
Tél. : 03 22 27 05 25



Long

1 rue de l'Écluse
Tél. : 09 64 46 87 76



Pont-Rémy

2 rue du G^{al} Leclerc
Tél. : 03 22 27 20 71



Quend-Plage-les-Pins

1 place du 8 Mai 1945
Tél. : 03 22 23 32 04



Rue

10 place Anatole Gosselin
Tél. : 03 22 25 69 94

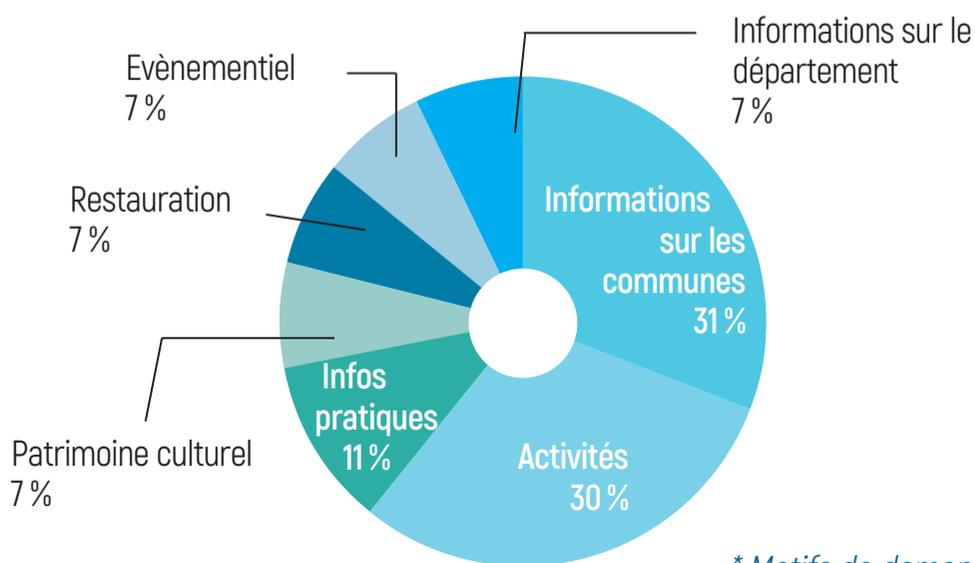


Saint-Riquier

Beffroi de l'hôpital
Tél. : 03 22 28 91 72

Quel bilan en 2018 ?

- Réalisation du premier guide de destination "Évasions naturelles" en complément des guides de Quend et Le Crotoy
- Actions de communication / e-réputation
- Accueil, conseil des visiteurs*
- Structuration de l'office et animation du réseau d'acteurs



* Motifs de demandes de renseignements

PATRIMOINE INSOLITE À DÉCOUVRIR !

La chapelle de Long

En entrant par les hauteurs dans le village de Long, nous sommes immédiatement surpris par la présence d'une toute petite chapelle... Mais que fait-elle ici ?

À qui est-elle dédiée ? La curiosité l'emporte : arrêt obligatoire.

Sa structure nous invite à imaginer un morceau d'église que l'on aurait dépourvu d'une de ses nefs pour la placer ici, en plein cœur d'une nature remarquable, dans les hauteurs de la vallée de la Somme.

À l'arrière se trouve un banc qui nous invite à la pause et à l'observation sur la vallée et ses étangs. Le calme y règne.

Au printemps, les fleurs, la vue sur les mares entourées d'une nature joyeuse et tranquille nous emmènent vers la méditation avec, pour seul bruit de fond, le chant des oiseaux...

Ah ! quelle découverte !

Emportés par la beauté du paysage, nous en avons laissé de côté nos questions... Mais qui est-elle ?

La porte est ouverte et au-dessus, on peut lire : "A Notre Dame de Lourdes. Priez pour nous".



L'intérieur est simple, quelques bancs, une chaise prie-Dieu et... un livre d'or où nous avons laissé une trace, un témoignage de notre passage en ce lieu romanesque et paisible, comme pour remercier Notre Dame d'avoir pensé à nous, pauvres pêcheurs, en nous offrant ce petit coin de paradis sur le bord de la route...

7

Plus tard, nous découvrons que la chapelle tenait une place très particulière dans le roman de Grégoire Delacourt...



TRAVAUX 2018 : PRIORITÉ AUX ÉCOLES ET À LA DÉCHETTERIE DE RUE

Travaux d'été dans les bâtiments

L'équipe volante du service bâtiment a travaillé tout l'été pour contribuer à entretenir et rénover l'important patrimoine communautaire, en particulier dans les écoles.

Quelques exemples de réalisation

- Fourniture et pose de cloison modulaire pour dédoublement de la classe de CP à l'école de Fort-Mahon (6 000 €).
- Mise en conformité des stores dans les écoles de Vironchaux, Crécy-en-Ponthieu, Fontaine-sur-Maye, Fort-Mahon, Ponches-Estruval et Ailly-le-Haut-Clocher (8 000 €).
- Entretien des espaces verts aux abords des écoles et dans les déchetteries.



École de Vironchaux : avant...



et après

8

Rénovation de la déchetterie de Rue

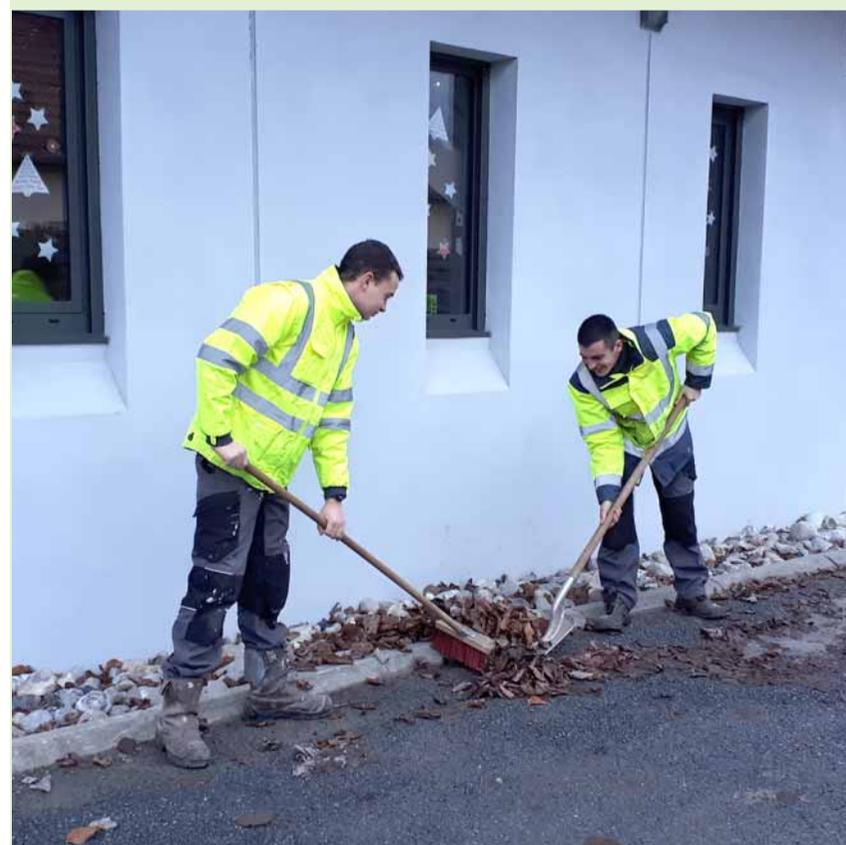
La Communauté de Communes a entrepris des travaux de réhabilitation sur la déchetterie de Rue destinés à améliorer la sécurité des usagers et respecter les nouvelles normes en vigueur.

Les travaux, effectués par les entreprises IREM et JPB FARCY, se sont déroulés du 16 avril au 15 juin 2018 avec réouverture au public le 16 juin 2018.

Coût total des travaux : 173 894,46 € TTC (financement sur fonds propres Communauté de Communes).

Organisation technique

Une équipe pour les menus travaux : sous la responsabilité de Romain Martin, Valentin Botte et Sébastien Mayeux œuvrent pour entretenir le patrimoine communautaire, soit plus de 50 bâtiments !





ÉCOLE DU XXI^{ÈME} SIÈCLE : POSE DE LA 1^{ÈRE} PIERRE À VRON ET GUESCHART

L'école de demain se construit aujourd'hui : le 28 septembre 2018 a eu lieu la pose de la 1^{ère} pierre des deux pôles éducatifs à Vron et Gueschart. C'est une véritable ambition éducative qui porte la réalisation de ces deux pôles de services éducatifs, des équipements performants venant compléter ceux déjà existants (depuis 2010 : les écoles à Ailly-le-Haut-Clocher, Saint-Riquier, Pont-Rémy ; depuis 2014 : les écoles au Crotoy).

Sur le chemin de la réussite scolaire

Il s'agit d'un programme de construction de pôles éducatifs en milieu rural. Performants sur le plan énergétique, ils ont vocation à vous offrir des services de proximité de base qui dépasseront largement la seule mission de l'école. La réalisation de ces écoles s'inscrit dans une démarche cohérente de développement d'équipements innovants dans le Ponthieu-Marquenterre, à la pointe en termes d'environnement pédagogique et numérique (fibre optique, ENT, tableaux numériques).

L'objectif est que chaque enfant puisse évoluer dans des conditions optimales lui permettant de s'inscrire dans le chemin de la réussite, la réussite scolaire, éducative, sociale

et professionnelle. Il s'agit également de lutter contre la fracture numérique et l'illectronisme, en offrant au-delà des infrastructures, un travail sur les usages du numérique, en articulation avec l'éducation nationale et en particulier, le corps enseignant.

Les pôles de Vron et de Gueschart seront opérationnels pour la rentrée de septembre 2019.

9

Financements

PÔLE ÉDUCATIF À VRON		PÔLE ÉDUCATIF À GUESCHART	
CCPM :	2 458 030,25 € HT	CCPM :	3 521 646 € HT
État (DETR) :	840 000 € HT	État (DETR) :	840 000 € HT
État (FSIL) :	254 700 € HT	État (FSIL) :	245 000 € HT
Région Hauts-de-France :	577 850 € HT	Région Hauts-de-France :	785 854 € HT
Département de la Somme :	300 000 € HT	Département de la Somme :	300 000 € HT
CAF (aide à l'investissement) :	20 000 € HT	CAF (aide à l'investissement) :	20 000 € HT
CAF (prêt à taux 0) :	20 000 € HT	CAF (prêt à taux 0) :	20 000 € HT
Coût total :	4 450 580,25 € HT	Coût total :	5 712 500 € HT



LES TEMPS FORTS 2018



Inauguration du siège social à Rue



Inauguration de la déchetterie à Quend



Pose de la première pierre à Gueschart



La future école du 21^{ème} siècle à Gueschart



Blanquetaque à Port-le-Grand



Relais Assistant(s) Maternel(les) : spectacle de magie



Exposition de peinture à Sailly-Flibeaucourt



L'accueil de loisirs 2018



RAM : partenariat avec l'EPISOL de St Firmin les Crotoy (épicerie sociale)



La future école du 21^{ème} siècle à Vron

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Nous constatons encore trop souvent des dépôts sauvages au pied des conteneurs ! Le nettoyage des colonnes est à la charge de la commune, donc à votre charge. Ce geste est, en outre, passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € ! Merci donc de respecter les abords des points d'apport volontaire...



Rappel :
fixez vos déchets lorsque vous vous rendez à la déchetterie.

DÉCHETTERIES COMMUNAUTAIRES : HARMONISATION DU RÈGLEMENT

12

Une harmonisation des règlements intérieurs des déchetteries est effective depuis le 1^{er} décembre 2018. Ceci afin de garantir le bon fonctionnement des installations et la sécurité des usagers, mais aussi définir les conditions d'accès et de dépôt des particuliers et professionnels.

Règlement consultable dans les déchetteries, au siège à Rue et dans les antennes de la Communauté de Communes (Nouvion et Ailly-le-Haut-Clocher), sur le site internet www.ponthieu-marquenterre.fr ou dans votre mairie.

SIAHM ET GEMAPI : NOUVELLE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Depuis le 1^{er} novembre 2018, l'équipe (Olivier FERON, Didier HENG, Aurélie VERET et Dorothee GREVET) du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Marquenterre (SIAHM) a intégré la Communauté de Communes. En collaboration avec l'ASAM (Association Syndicale d'Aménagement du Marquenterre), qui regroupe des propriétaires privés, l'intercommunalité assure, sur son territoire, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau ainsi que la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.



L'équipe SIAHM et ASAM...



... en intervention



UN SAC BLEU POUR TRIER MIEUX !

Le tri sélectif, c'est l'affaire de tous ! Dans le but de vous offrir un service toujours plus performant et dans une démarche de simplification du geste de tri pour les usagers du Haut-Clocher, la Communauté de Communes a mis en place, en novembre 2018, une collecte en porte-à-porte des emballages (en sacs bleus) et non plus directement aux points d'apport volontaire.

Quelles sont les nouvelles communes concernées ?

Ailly-le-Haut-Clocher, Brucamps, Buigny-l'Abbé, Bussus-Bussuel, Cocquerel, Coulouvillers, Cramont, Domqueur, Ergnies, Francières, Gorenflos, Long, Maison-Roland, Mesnil-Domqueur, Mouflers, Oneux, Pont-Rémy, Saint-Riquier, Villers-sous-Ailly et Yaucourt-Bussus, en plus des 34 communes déjà concernées.

Pourquoi cette démarche ?

Il s'agit avant tout d'harmoniser le service à l'échelle communautaire, d'augmenter les tonnages d'emballages recyclables collectés et de diminuer la part des ordures ménagères résiduelles dans la poubelle classique.

Pour cela, le prestataire de collecte s'est présenté à chaque domicile, fin octobre, pour vous remettre le premier rouleau de sacs bleus ainsi qu'un "MémoTri" (consignes de tri et dates de collecte jusqu'à fin 2018).

Début 2019, un nouveau calendrier de collecte vous sera distribué.

Où puis je trouver les sacs ?

Les sacs sont disponibles :

- à la mairie de votre domicile,
- en déchetterie, aux lieux et horaires habituels.



Mémo d'utilisation des sacs

- Déposer tous les emballages (plastiques, métalliques, papiers, cartons) ainsi que tous les papiers et cartonnettes mélangés dans le même sac.
- Leur consommation doit être raisonnée (ex : optimiser le remplissage en compactant les bouteilles ou les boîtes cartonnées).
- Ils doivent servir uniquement à collecter vos emballages recyclables.
- Comme pour les poubelles d'ordures ménagères, ils doivent être présentés devant votre porte la veille au soir.

Interdits dans les sacs :

- Ne pas imbriquer les déchets (ex : glisser une bouteille plastique dans une boîte de céréales ou une boîte de conserve).
- Ne pas mélanger les sacs bleus et les ordures ménagères dans le même bac.
- Les gros cartons (marrons) doivent être déposés en déchetterie.
- Le verre (bouteilles, pots et flacons) doit toujours être déposé dans les colonnes prévues sur les points d'apport volontaire.

À noter que sur le secteur de Nouvion, le tri sélectif se fait toujours via les bacs jaunes.



L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

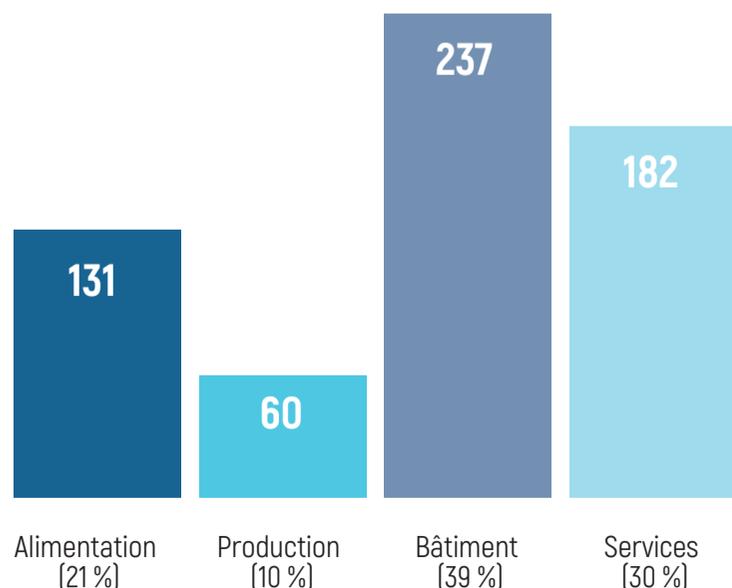
14

Véritable poumon économique de notre territoire, l'artisanat et le commerce contribuent à son essor. L'entrepreneuriat est une force qu'il faut encourager. Si vous avez un projet d'investissement, la Communauté de Communes peut vous accompagner.

L'artisanat en Ponthieu-Marquenterre en 2018

L'artisanat est plutôt bien représenté sur le secteur de la Communauté de Communes. C'est un véritable atout pour notre territoire.

Actuellement, on compte 610 entreprises, soit 18 entreprises pour 1 000 habitants réparties comme suit :



En poids salarié, ce sont 959 salariés qui vivent directement de ces activités et 77 contrats d'apprentissage sur le territoire.

165 entreprises ont un dirigeant de plus de 55 ans, soit 30 % à reprendre dans les années à venir et à accompagner pour assurer la pérennité de l'activité économique sur le secteur !

+ D'INFOS

La Communauté de Communes travaille en partenariat avec la Chambre des métiers qui accompagne les entrepreneurs au quotidien et dans leurs démarches, notamment sur les aides dont ils peuvent bénéficier. Retrouver toutes les infos sur www.ponthieu-marquenterre.fr.

L'INTERVIEW DE DOMINIQUE DREUILLET, ARTISAN BOUCHER-CHARCUTIER À RUE

"En 1993, j'ai repris la boucherie familiale de mon père, Bernard Dreuillet. Depuis 1931, trois générations se succèdent au sein de l'établissement. En plus de la boucherie-charcuterie, j'ai fait le choix de développer l'activité traiteur événementiel (préparation de repas, buffets...). Charcutier de formation, je possède depuis 4 ans le label "Qualichef". Ce qui signifie que plus de 80 % des produits que je réalise sont "fait maison".

Je suis aussi membre de "l'Association Baie de Somme zéro carbone". Je travaille des produits locaux comme l'agneau AOP de la Baie de Somme. Les veaux, bovins et porcs sont également issus d'exploitations locales (Pas-de-Calais). J'attache une grande importance à la qualité de la viande que je propose à mes clients. La viande de porc, les poulets et les œufs sont bio.

En 1995, j'ai bénéficié d'une aide à l'investissement en matériel professionnel, dispositif mis en place sur l'ex-territoire de la Communauté de Communes Authie-Maye. Cette subvention m'a permis d'acquérir une chambre froide mobile. J'ai pu mettre aux normes mon laboratoire



et améliorer les conditions de travail. Cet équipement est particulièrement utile pendant la saison, d'avril à septembre."

En décembre 2017, l'aide TPE (Très Petites Entreprises) a été généralisée à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Artisans, commerçants du territoire, si vous avez un projet d'investissement, contactez-nous !

www.ponthieu-marquenterre.fr

15

CIRCUIT COURT POUR L'EMPLOI

Le mardi 4 décembre 2018, se déroulait le circuit court de la plateforme territoriale Proch'Emploi, au sein des locaux de la Communauté de Communes. 11 jeunes demandeurs d'emploi ont ainsi pu recueillir conseils et suggestions de spécialistes sur leurs projets professionnels. À l'issue de cette journée, une personne a obtenu un CDD de 9 mois.



+ D'INFOS

Dominique BERZIN - 09 70 20 17 42
dominique.berzin@prochemploi.fr





RÉNOVER VOTRE LOGEMENT : DES AIDES SONT POSSIBLES

16

L'ADIL, l'Agence Départementale d'Information pour le Logement



Dans le cadre du programme "Habiter Mieux", vous pouvez être aidé.

Pour connaître la marche à suivre, venez rencontrer l'ADIL (permanences de 14 h 30 à 16 h 45) :

- mardi 29 janvier 2019 à Rue, siège social de la Communauté de Communes, 33 bis rue du Crotoy,
- mardi 12 mars 2019, à Ailly-le-Haut-Clocher - antenne de la Communauté de Communes, 1 rue d'Ergnies.

+ D'INFOS

www.adil80.fr

Une aide à la rénovation énergétique pour les combles

Vous avez des combles et vous avez en projet de les faire isoler ?

Vous pourrez peut-être le faire pour la modique somme de 1 €, grâce à un crédit d'impôts.

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide, n'hésitez pas à vous renseigner !



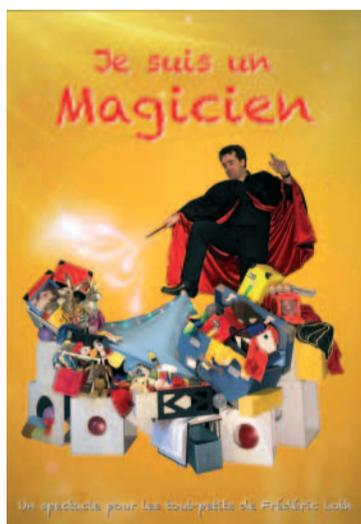
+ D'INFOS

Pour tout savoir sur les aides à la rénovation énergétique :
Nicolas CARCAN - Tél. : 03 22 23 33 41
n.carcan@soliha.fr

QUAND LES CONTES S'INVITENT AUPRÈS DES TOUT-PETITS

Le mardi 20 novembre 2018, la magie a investi le Relais Assistants Maternels. Le spectacle "Je suis un magicien" de Frédéric Loth a été proposé aux enfants, leurs assistants maternels et leurs parents (Ailly-le-Haut-Clocher le matin et Rue l'après-midi).

Ludique et interactif, ce spectacle portait une attention toute particulière aux tout-petits : des petites valises remplies de souvenirs d'enfance, d'animaux, de couleurs... invitant les petits spectateurs à voyager et à rêver.



de Rue et la Bibliothèque départementale de la Somme), un livre animé, un livre conté et une animation musicale à la clarinette.

À Rue, ce sont des mélodies de Noël jouées au saxophone et un spectacle de marionnettes qui ont animé la fin de journée.

Un buffet de gourmandises en clôture de ces deux fêtes de Noël, a régalé petits et grands !



Spectacle de marionnettes

Le mardi 11 décembre, le centre culturel départemental de Saint-Riquier a mis à disposition de la Communauté de Communes son studio-théâtre, afin d'y accueillir le spectacle de marionnettes "Moustache" proposé par la compagnie Zapoï.



Ce partenariat* avec "Le Tas de sable - Chés panses vertes" a permis à une soixantaine de spectateurs de faire connaissance avec Charlie, la marionnette à la recherche de sa moustache.

Un joli spectacle mêlant conte, images et musique.

Noël dans les crèches !

Le vendredi 14 décembre, Noël s'est invité aux multi-accueils ! Les équipes ont œuvré pour que la magie de Noël soit présente.

À Nouvion, les bambins et leurs parents ont pu découvrir de belles histoires grâce à un raconte-tapis (en partenariat avec la Bibliothèque municipale



À Nouvion



À Rue

*Partenariat financé à 80 % par la DRAC Hauts-de-France





PRINTEMPS DU LIVRE : VOYAGER PAR L'IMAGINAIRE

18 Découvrir des mondes et des histoires fantastiques, faire la connaissance de personnages attachants, laisser son esprit vagabonder au milieu de contrées lointaines : le livre emmène le lecteur, petit ou grand, dans des voyages extraordinaires !

Printemps du livre 2019

La Communauté de Communes œuvre pour donner l'envie de lire aux enfants et rendre la lecture accessible à tous, en mettant en place des animations tout au long de l'année.

Le Printemps du livre en
est de

celles-là.

En mars 2019, la Communauté de Communes organise à Ailly-le-Haut-Clocher et à Nouvion ce temps fort culturel : exposition, spectacle, dédicaces d'auteurs, troc-livres... il y en aura pour tous les goûts !

Laissez-vous guider par les intervenants et embarquez pour une destination inconnue... Nous vous attendons nombreux.

Samedi 30 mars 2019 à Ailly-le-Haut-Clocher

(salle communautaire)

Exposition et spectacle "conte et musique"
par Jean-Paul MORTAGNE.

À partir de 17 h - Tout public

Entrée libre.

Dimanche 31 mars 2019 à Nouvion

Présence et dédicaces d'auteurs

Troc-livres

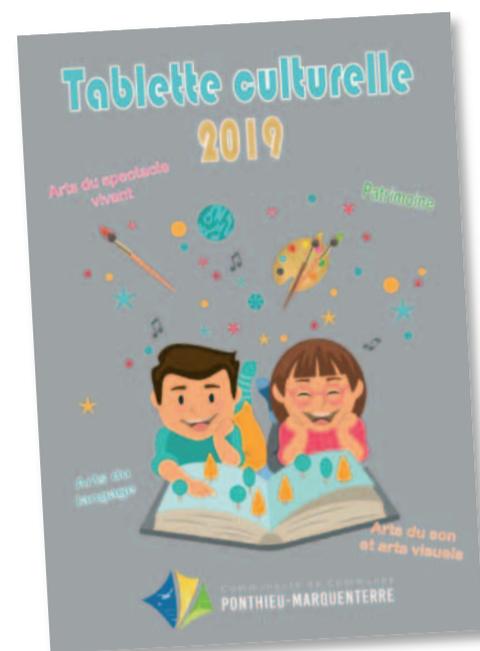


LA TABLETTE CULTURELLE : LA CULTURE S'INVITE À L'ÉCOLE

Pour la deuxième année consécutive, la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre a mis en place une "tablette culturelle" à destination des écoles du territoire.

Ce catalogue présente 15 compagnies locales proposant 26 actions. Les élèves pourront ainsi assister à des représentations théâtrales, des récits au travers de contes, la découverte de la musique ou encore de l'art pictural...

Les enseignants ont donc été invités à intégrer dans leur projet une ou plusieurs activités afin d'amener la Culture dans leur classe.



Cette opération est intégralement financée par la Communauté de Communes avec un budget total de 25 580 € dédié à la Culture à l'école.

AUDITION DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Elle se déroulera le samedi 23 mars à 17 h, dans la salle communautaire d'Ailly-le-Haut-Clocher.

Venez nombreux pour les encourager !

SORTIES CULTURELLES CHEZ NOS PARTENAIRES

Cinéma Le Cyrano - Crécy-en-Ponthieu

- **Programmation jeunesse** : 14 h 30 pendant les vacances.
- **Soirées frissons** : le second vendredi du mois, d'avril à octobre.

www.commune-crecyenponthieu.com

Cinéma Le Pax - Quend-Plage

- **Vendredi 11 janvier** : visite en direct du musée Jacquemart André.
- **Judi 17 janvier à 19 h 30** : "Carmen" - Diffusion en direct du Palais Garnier et de l'Opéra Bastille.
- **Judi 21 février à 19 h 30** : "Le Lac des Cygnes" - diffusion en direct du Palais Garnier et de l'Opéra Bastille.
- **Judi 21 mars à 19 h 30** : "Bonne nuit Blanche" de Blanche GARDIN - retransmission du spectacle en direct.

Centre culturel départemental de Saint-Riquier

Renseignements et réservations : 03 60 03 44 70.

- **Du 15 janvier au 28 février** : exposition "Le cheval dans tous ses états" de Laëtitia Ducrocq.

- **Samedi 19 janvier à 20 h**

Murder party "Qui a tué Nithard ?"

- **Mercredi 6 mars à 20 h 30** : Françoise Fabian
Studio-théâtre de l'Abbaye de Saint-Riquier.

- **Mercredi 13 mars** : Festival des Hortillonnages.

Le Préo - Saint-Riquier

Renseignements et réservations : 06 58 36 95 39.

- **Vendredi 11 et samedi 12 janvier à 20 h 30** :
"L'aristo du cœur" - comédie chique ou presque.

Tout public.

- **Vendredi 18 et samedi 19 janvier à 20 h 30** : Richard Ruben
One imitateur Wallon. Tout public.

- **Samedi 26 janvier à 20 h 30** :
"The flying strings" - Tout public.

+ D'INFOS

- sur le site internet de chaque partenaire
- ou sur celui des communes du territoire





ACCUEIL DE LOISIRS : A VOS AGENDAS !

Les vacances de Noël viennent à peine de se terminer qu'il faut penser aux suivantes : les équipes d'animation sont déjà à pied d'œuvre pour proposer à vos enfants un programme de qualité qui ravira petits et grands.

20

Les vacances d'hiver : du 11 au 15 février 2019

Sites d'accueil : Le Crotoy, Nouvion et Pont-Rémy.

Inscription :

dans les locaux de la Communauté de Communes à Rue :

- Du lundi 21 au vendredi 25 janvier, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Samedi 26 janvier, de 9 h à 12 h

ou dans l'un des sites suivants :

- Lundi 21 janvier au Crotoy
École Jules Verne, de 16 h 30 à 19 h
- Mardi 22 janvier à Sailly-Flibeaucourt
École, de 16 h 15 à 19 h
- Mercredi 23 janvier à Ailly-le-Haut-Clocher
Antenne de la Communauté de Communes, de 9 h à 12 h
- Jeudi 24 janvier à Pont-Rémy
Médiathèque de l'école Robert Mallet, de 16 h 30 à 19 h
- Vendredi 25 janvier à Nouvion
Antenne de la Communauté de Communes, de 16 h 30 à 19 h

Les vacances de printemps : du 8 au 12 avril 2019

Sites d'accueil : Fort-Mahon, Nouvion et Ailly-le-Haut-Clocher.

Inscriptions :

dans les locaux de la Communauté de Communes à Rue :

- Du lundi 25 au jeudi 28 mars, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Samedi 23 mars, de 9 h à 12 h

ou dans l'un des sites suivants :

- Lundi 18 mars à Fort-Mahon
École Raoul Ridoux, de 16 h 30 à 19 h
- Mardi 19 mars à Ailly-le-Haut-Clocher
École Victor Hugo, de 16 h à 19 h
- Mercredi 20 mars à Nouvion
Antenne de la Communauté de Communes, de 9 h à 12 h
- Mercredi 20 mars à Crécy-en-Ponthieu
Mairie, de 16 h à 18 h
- Jeudi 21 mars à Saint-Riquier
École Becquetoile, de 16 h 30 à 19 h
- Vendredi 22 mars à Nouvion, école, de 16 h 30 à 19 h

+ D'INFOS

Dans le flyer distribué dans les écoles, sur la page facebook ou sur le site web de la Communauté de Communes : www.ponthieu-marquenterre.fr